

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 SEPTEMBRE 2021

* * *
*

Le vingt-sept septembre deux mille vingt et un, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Riom s'est réuni à la salle Dumoulin, sous la présidence de *Monsieur PECOUL*, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été adressée le 21 septembre 2021 conformément à la loi, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

- 1 – Représentation de la Commune dans les Commissions et organismes divers : remplacement d'un Conseiller Municipal démissionnaire
- 2 – Compte rendu des délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal dans le cadre des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales – Information
- 3 – Modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme
- 4 – Ilot Grenier / maison Pandier – cession du foncier : modalités de réalisation de l'appel à projet d'opérateurs
- 5 – Stationnement payant : compte rendu 2019 et 2020 des recours administratifs préalables obligatoires
- 6 – Budget Principal : décision modificative n° 2
- 7 – Titres payables par internet (PAYFIP) : poursuite de la mise en place
- 8 – Tour de l'Horloge – Restauration des façades et du dôme, travaux d'accessibilité extérieure et mise en lumière : avenant
- 9 – Marché d'exploitation de performance énergétique, installations de chauffage, de rafraîchissement, de ventilation et d'eau chaude sanitaire – Avenant n°3 au lot 2 : installations Commune de Riom
- 10 – Marché d'exploitation de performance énergétique, installations de chauffage, de rafraîchissement, de ventilation et d'eau chaude sanitaire – Avenant n°3 au lot 3 : sites raccordés au réseau de chaleur urbain RCBE
- 11 – Nettoyage de locaux - Lot n° 01, Nettoyage de bâtiments communaux : avenant 3
- 12 – Aménagement d'une voie verte sur la RD 2029 : avenant 1 Lot 01
- 13 – Tableau des effectifs 2021 : créations et suppressions de postes
- 14 – Création d'un contrat de projet : « Directeur de projet » dispositif Grands projets / Cœur de Ville
- 15 – Friches Masson rue de l'Ambène : acquisitions foncières
- 16 – Préservation de la ceinture verte du Centre-ville de Riom : acquisition de parcelles sur le secteur du Chandelier
- 17 – Maréchat : cession de la parcelle communale BM n°17
- 18 – Boulevard de la Liberté : cession de la parcelle communale BW n°168
- 19 – 59 avenue de Clermont : mise à disposition temporaire de locaux à l'Hôpital de Riom
- 20 – Occupation du Domaine Public à des fins commerciales : bilan du soutien apporté par la Commune de Riom aux commerçants sédentaires et aux commerçants de la Halle et du marché extérieur : exonération de redevances 2021
- 21 – Partenariat UNICEF – Titre Ville Amie des Enfants : adoption du plan d'action municipal 2020/2026
- 22 – Accueil de loisirs extrascolaire : modification du périmètre du service
- 23 – Rentrée scolaire 2021-2022 : information
- 24 – Convention de partenariat avec le Crédit Mutuel Massif Central
- 25 – Convention de partenariat pour l'accueil du Forum Jazz le 27 novembre 2021
- 26 – Avenant à la convention Ville de Riom – Agence des Musiques et Territoires d'Auvergne (AMTA) pour l'année 2021 – 2022
- 27 – Fonds d'Initiatives Sportives : Suprême Legacy
- 28 – Convention de financement du projet d'aménagement de la RD 2029 phase 2 – Fonds mobilités Actives / Aménagement cyclables

QUESTIONS DIVERSES

ETAIENT PRESENTS : M. PECOUL, Maire

MM. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, PIRES-BEAUNE (jusqu'à la question n° 5), MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA (à partir de la question n° 6), Mmes STORKSEN, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL

ETAIENT ABSENTS OU REPRESENTES :

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée, a donné pouvoir à *Michèle GRENET*
 M. Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué, a donné pouvoir à *Jean-Louis RAYNAUD*
 Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à *Michel BAGES*
 Mme Nathalie NIORT, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à *Boris BOUCHET*
 Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale, absente à partir de la question n° 6
 M. Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué, absent jusqu'à la question n° 5
 Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale, a donné pouvoir à *Pierre PECOUL*

< > < > < > < > < > < > < > >

Madame Véronique FEUERSTEIN ayant été désignée secrétaire de séance, le Maire a soumis à l'approbation du Conseil Municipal le Procès-Verbal de la séance du 5 juillet 2021. L'ordre du jour a ensuite été abordé.

1 – REPRESENTATION DE LA COMMUNE DANS LES COMMISSIONS ET ORGANISMES DIVERS : REMPLACEMENT D'UN CONSEILLER MUNICIPAL DEMISSIONNAIRE

Rapporteur : *Monsieur le Maire*

Suite à la démission de Monsieur Arnaud PAILLONCY, remplacé conformément à l'article L 270 du Code Electoral par Madame Nadine CHAMPEL, la constitution des commissions municipales et les représentations au sein de certains organismes nécessitent d'être modifiées.

👉 **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé :**

- de désigner, pour siéger dans les Commissions et organismes suivants :
 - Commission 1 (La Ville au service des Riomois) : **Nadine CHAMPEL** en remplacement d'Arnaud PAILLONCY
 - Commission de contrôle des listes électorales : **Nadine CHAMPEL**, suppléant, en remplacement d'Arnaud PAILLONCY
 - Conseil d'Etablissement du Collège Michel de l'Hospital : **Nadine CHAMPEL** en remplacement d'Arnaud PAILLONCY
 - Conseil d'Ecole Pierre Brossolette élémentaire : **Nadine CHAMPEL** en remplacement d'Arnaud PAILLONCY
 - Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz : **Nadine CHAMPEL**, suppléant, en remplacement d'Arnaud PAILLONCY
 - Correspondant Défense : **Mickaël SEMANA** en remplacement d'Arnaud PAILLONCY

2 – COMPTE RENDU DES DELEGATIONS ACCORDEES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS LE CADRE DES ARTICLES L. 2122-22 ET L. 2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES – INFORMATION

Rapporteur : *Monsieur le Maire*

Les décisions prises en application des délégations consenties par délibération du 14 décembre 2020 concernant la période d'avril 2021 à fin août 2021 :

- L 2122-22-4°** De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et de services, inférieur à 500 000 € HT pour les marchés de travaux, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

DELEGATION DU MAIRE du 1^{er} avril 2021 au 31 août 2021

N° Marché	Dossiers	Entreprises / Lots	Notification	Montant HT
20210101	Maîtrise d'oeuvre Restauration intérieure de l'église du Marthuret - Marché Subséquent 01	CROISEE D'ARCHI 42400 SAINT-CHAMOND	03/05/21	18 400,00
202104	Maîtrise d'œuvre pour la mise en conformité électrique de l'église Saint Amable	MVA ENERGIE 69126 BRINDAS	23/04/21	21 900,00
		LDBS CLERMONT FD		10 800,00
202113	Fourniture de bureau (2 ans)	LACOSTE DACTYL BUR0 & ECOLE 84250 LE THOR	20/05/21	Maximum : 60 000
202116	Animation des campagnes de ravalement obligatoire	SOLIHA LOIRE 42000 ST ETIENNE	26/07/21	33 150,00
202119	Nettoyage des vitres (3 ans)	Lot 04 : ABER PROPLETE 63800 COURNON	27/05/21	Maximum : 30 000
		Lot 05 : ONET	31/05/21	Maximum : 21 000
202120	Fourniture d'articles d'électricité (2 ans)	REXEL 63200 RIOM	27/07/21	Maximum : 100 000
202121	Fournitures scolaires	LACOSTE DACTYL BUREAU & ECOLE 84250 LE THOR	21/07/21	1ère année : Maximum : 72 000 2ème année : Maximum : 55 000
202124	Diagnostic patrimonial, études de programmation et de prospective urbaine centre de détention	Lot 01 : SAMOP 69007 LYON / ELCIMAÏ 77000 MELUN / PUYA PAYSAGE 13001 MARSEILLE / STUDIOLO 75003 PARIS	30/06/21	TF : 69 740,00 TO1 : 8 320,00 TO2 : 16 050,00 TO3 : 23 360,00
202126	CSPS Réfection des toitures du GS Pierre BROSSOLETTE	GALLETTI 63300 THIERS	29/04/21	1 161,00
202129	Achat d'une laveuse	BUCHER MUNICIPAL 30300 SENLIS	23/08/21	134 000 € HT Reprise : 2 500 € net
202131	Fourniture d'articles de serrurerie quincaillerie (2 ans)	Lot 02 : FOUSSIER LBA THIVEL 72700 ALLONNES	26/07/21	Maximum : 100 000
20213202	Achat de véhicules utilitaires - Lot 02	Matériel et Appareillage Mécanique 78190 RAPPES	30/08/21	24 270,76 TTC
202133	Location entretien des illuminations de fin d'année (3 ans)	CRELIGHT ILLUMINATIONS 63112 BLANZAT	30/06/21	TF : 101 852,70 TO 01 : 6 052,50 TO 02 : 5 863,50 TO 03 : 9 600,00
202134	OPC Aménagement d'une voie verte sur la RD 2029	EGIS VILLES ET TRANSPORTS 63000 CLERMONT FD	27/05/21	32 990,00
202135	Etude de faisabilité et de programmation gymnase R. Chabert	MONPART 63100 CLERMONT FD	03/06/21	TF : 4 857,50 TO1 : 3 685,00 TO2 : 18 760,00
		ECIB PROJECT 63100 CLERMONT FD		TF : 335,00 TO1 : 335,00 TO2 : 2 010,00
		LACLAUTRE 03100 MONTLUCON		TF : 837,50 TO1 : 1005,00 TO2 : 2 177,50
202136	CSPS Lotissement du pré du moulin	GALLETTI 63300 THIERS	28/06/21	2 363,00
202137	Etude technique pour la mise en œuvre de campagnes de ravalement des façades	ACA ARCHITECTES 63000 CLERMONT FD	22/04/21	70 000,00
202138	Sécurisation du groupe scolaire Jean MOULIN	Lot 01 : SPIE Industrie & Tertiaire 69551 FEYZIN	28/06/21	44 015,42
		Lot 02 : GS2A 63350 MARINGUES	28/06/21	23 791,00
202139	Travaux d'aménagement et mise en conformité du dossier ERP et accessibilité du groupe scolaire P. Brossolette (Appartements)	ADS PRESTIGE 63 63290 PUY GUILLAUME	23/06/21	19 000,25
		MACHADO 63118 CEBAZAT	28/06/21	12 141,00

202140	CSPS rue du Creux (groupement de commande avec RLV)	SAS BCA 63000 CLERMONT FD	04/05/21	885,00
202141	Réfection des éclairages des 2 terrains de tennis couverts au centre Henri COCHET	SPIE Industrie & Tertiaire 69551 FEYZIN	24/06/02	17 700,83
202142	CSPS Restructuration du groupe scolaire Jean Rostand	Marc GALLETI 63300 THIERS	12/07/21	3 976,00
202143	CT Mise en sécurité électrique et raccordement en AEP de l'église Saint Amable de Riom	SOCOTEC 63000 CLERMONT-FERRAND	02/08/21	2 700,00
202148	Restructuration des réseaux humides et de la voirie impasses de la rue du Creux (groupement de commande avec RLV)	SANCHEZ BTP 63450 TALLENDE	18/06/21	106 730,00
202149	Travaux de réhabilitation des voiries et réseaux humides avenue champ d'Ojardias (1ère tranche) (groupement de commande avec RLV)	SER 63530 VOLVIC	21/06/21	93 978,99
202157	Transports scolaires, péri et extra scolaires (sept/oct)	Cars DELAYE 63200 MOZAC	25/08/21	Maximum : 10 000

AVENANTS					
N° Marché	Dossiers	Entreprises / Lots	Objet de l'avenant	Notification	Montant HT
202025	Renouvellement de l'éclairage du terrain d'honneur du site E. Pons	EIFFAGE 63200 RIOM	Travaux supplémentaires	13/04/21	Néant
201956	Maîtrise d'oeuvre réhabilitation voirie et réseaux humides Avenue Champ d'Ojardias (1ère tranche)	IRH 69360 SEREZIN DU RHONE	Prolongation du délai mission AVP Fixation du coût prévisionnel des travaux Fixation du forfait définitif de rémunération	19/05/21	Néant
201957	Maîtrise d'oeuvre réhabilitation voirie et réseaux humides Impasse rue du Creux	REALITES 42300 ROANNE	Fixation du coût prévisionnel des travaux Fixation du forfait définitif de rémunération	17/05/21	1 207,97
202071	Investigations complémentaires non-intrusives / Géo-détection (Champs d'Ojardias et quartier de Dunkerque)	PARERA 32600 L'ISLE JOURDAIN	Prolongation de délais Prestations supplémentaires	28/05/21	3 155,26
201914	Moe Réfection système chauffage Centre aéré de Loubeyrat	AES 63170 AUBIERE	Engagement du Moe sur le coût de la réalisation des travaux Fixation du coût de réalisation des travaux Fixation du forfait définitif de rémunération	12/05/21	Néant
18013	Ensemencement hydraulique du cimetière ancien	TREYVE PAYSAGES 03110 SAINT DIDIER LA FORET	Intégration de prix nouveaux	26/07/21	Néant
17042	Location et entretien de 21 copieurs neufs	DESK SUD KODEN 63800 COURNON D'AUVERGNE	Changement de raison sociale devient C'PRO, n° SIRET et coordonnées bancaires	05/08/21	Néant
1701301	Fourniture de produits d'entretien	DETERCENTRE CLEOR 63800 COURNON D'AUVERGNE	Augmentation du seuil maximum du lot 01 en lien avec la crise sanitaire, De plus, la variation contractuelle des prix est aussi à intégrer	05/08/21	5 000,00

202037	Travaux de rénovation et de réparation de terrains de tennis à Mozac	COLAS France	Modification de délai Tranche Ferme	11/06/21	Néant
202037	Travaux de rénovation et de réparation de terrains de tennis à Mozac	COLAS France	Modification de délai Tranche Optionnelle 01	11/06/21	Néant
202003	Réfection des toitures du GS Jean Moulin	SIEGRIST	Diminution du montant	08/04/21	-2 778,00
20194806	Fourniture de denrées	France FRAIS 63510 AULNAT	Augmentation du seuil maximum	11/08/21	2 500,00
202115	Aménagement du chemin du Clos Vert	IDVERDE 03110 SAINT-REMY-DE-ROLLAT	Modification de délai	21/04/21	Néant
201911	Animation des campagnes de ravalement obligatoire	SOLIHA LOIRE 42000 SAINT ETIENNE	En raison du contexte sanitaire 5 permanences n'ont pas été tenue par le titulaire d'où l'application d'une moins-value sur la partie forfaitaire du marché.	26/07/21	-2 000,00
18001	Achat de vêtements de travail Lots 1, 2, 4 et 7	RG France 69800 SAINT PRIEST	Lots 01, 02 et 07 Prolongation de délai sans modification du seuil Lot 04 Prolongation de délai avec augmentation du seuil maximum	30/08/21	Lot 04 : + 500 € HT
	Achat de vêtements de travail Lot 06	INTERSPORT 63200 MOZAC	Prolongation de délai sans modification du seuil	28/08/21	Néant

DELEGATION DU MAIRE du 30 septembre 2020 au 31 mars 2021				
GROUPEMENTS DE COMMANDES				
N° DU MARCHE	NOM DU MARCHE	DATE SIGNATURE		MONTANT ESTIMATIF € HT
		VILLE de RIOM	Autre Commune	
202054	Achat et livraison de fournitures de bureau	30/09/2020	CCAS 30/09/20	Ville : 60 000 € HT pour 2 ans CCAS : 1 000 € HT pour 2 ans
202018	Fourniture et livraison de produits d'entretien	15/01/2021	CCAS 15/01/21	Ville : 184 000

De signer les conventions de valorisation des Certificats d'Économies d'Énergie (CEE) ;

- Signature accord commercial avec EDF pour la valorisation des travaux d'économie d'énergie sur l'éclairage de la RD 2029 pour un montant de 11 900 €.
- Signature convention CEE pour la valorisation des travaux d'économie d'énergie sur le changement de la chaudière à P. Brossolette pour un montant de 4 000 €.
- Signature accord commercial avec EDF pour la valorisation des travaux d'économie d'énergie sur l'isolation de la toiture de P. Brossolette pour un montant de 26 492 €.
- Signature demande de versement de la prime correspondante à la valorisation des travaux d'économie d'énergie sur l'isolation de la toiture de R. Cassin pour un montant de 21 615.20 €.
- Signature accord commercial avec EDF pour la valorisation des travaux d'économie d'énergie sur la réhabilitation de l'école J. Rostand pour un montant de 93 342.56 €.

L 2122-22-5° De décider de la conclusion et de la révision du louage des parkings rue de la Harpe et des jardins pour une durée n'excédant pas douze ans ;

PARKINGS RUE DE LA HARPE

- ◆ Résiliation de l'emplacement de parking n°66 - 3^{ème} niveau, remboursement caution 22,87 €.
- ◆ Location de l'emplacement de parking n°30 - 2^{ème} niveau, pour un montant de 44,60 €.
- ◆ Location de l'emplacement de parking n°69 - 3^{ème} niveau, pour un montant de 39,62 €.
- ◆ Location de l'emplacement de parking n°70 - 3^{ème} niveau, pour un montant de 39,62 €.

GARAGES RUE ANTOINE ARNAUD

- Location garage n°20 pour un montant de 50 €/mois
- Location garage n°18 pour un montant de 50 €/mois

JARDINS COLOMBIER LANORE - AI 89

- Location au 01.04.21 de 1 lot pour 100 m²
- Location au 01.05.21 de 1 lot pour 130 m²

- L 2122-22-6°** De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- | | | |
|---------------|---|-------------|
| SMABTP | - 001SD021000264 Sinistre Archives
(10.04.2021) | 600.00 € |
| AXA | - Remboursement sinistre Moulin de la
Croûte (01.05.2021) | 846.16 € |
| DMMJB AVOCATS | - Remboursement partiel Bassin Virlogeux
(08.05.2021) | 6 875.00 € |
| | - Plan eau Virlogeux remboursement maître
d'œuvre (10.07.2021) | 33 231.89 € |
- L 2122-22-7°** De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- La régie caution parking a été modifiée – ajout a cette régie l'encaissement des cautions dues pour la remise des clefs d'accès aux garages individuels situées rues Archon Despérouses et Antoine Arnaud.
 - La régie Droits d'entrées aux spectacles – modifier la régie en vue d'autoriser le paiement en ligne via internet.
- L 2122-22-8°** De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- Concessions :**
- | | | |
|----------------------|----------------------|----------------------|
| <u>15 ans</u> | <u>30 ans</u> | <u>50 ans</u> |
| 3 achats | 5 achats | 4 achats |
| | 1 renouvellement | |
- Columbarium :**
- | | |
|----------------------|----------------------|
| <u>15 ans</u> | <u>30 ans</u> |
| 3 achats | 2 achats |
| 1 renouvellement | |
- L 2122-22-11°** De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- | | | |
|--------------------|--|------------|
| Me MOLIN, Huissier | - Constat Gens du voyage | 249.00 € |
| SOCOBAT | - Diagnostics amiante | 672.00 € |
| Associations CARPA | - Frais d'acte contentieux CARPA - LURIN | 1 184.43 € |

L 2122-22-15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L. 213-3 de ce même code ;

SCI CYBELE :

DIA n° 063 300 2021 R0064

Parcelle située 81 rue de l'Ambène à Riom, cadastrée BC 162

Superficie : 3 972 m²

Objectif : relocalisation du centre technique municipal

Prix d'achat : 270 000 € et 19 440 € de commission

Vendeur : SCI Cybèle - 50, rue de la Thibaudière 69-007 Lyon

Date de prise de l'arrêté : 21 avril 2021

L 2122-22-16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal, savoir, devant les juridictions civiles, pénales, administratives, quel que soit le degré, et de se constituer partie civile au nom de la commune ;

URBANISME – Secteur Sauvegardé : les synthèses suivantes font état des procédures essentiellement amiables, exceptionnellement et en dernier recours contentieuses, en matière d'infraction d'urbanisme.

- Ville c/ D. – 24 impasse Malouet : travaux réalisés non conformes avec l'autorisation délivrée et non conformes avec le PSMV
 - P.V. en date du 26.05.2015
 - 26.06.2015 transmission au Procureur
 - 26.06.2015 notification à M. D.
 - Audience devant le tribunal correctionnel le 06.06.2018
 - Jugement du 06.06.2018 : le prévenu est condamné à la remise en état sous 4 mois avec astreinte de 15 € par jour de retard au-delà du délai
 - Echanges de courriers en cours avec le Parquet pour vérification de la situation
 - 18.01.2021 dépôt par le pétitionnaire de la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux
 - 05.03.2021 visite de récolement
 - 07.04.2021 avis ABF suite au récolement = travaux non conformes à l'autorisation sur 2 points
 - 20.04.2021 courrier de mise en demeure de mettre en conformité les travaux
- Ville c/ B. – Chemin du Moulin de Pessat : implantation d'un mobil-home et abri de jardin non régularisable
 - P.V. en date du 17.03.2016
 - 01.04.2016 transmission au Procureur
 - 01.04.2016 notification à M. B.
- Ville c/ L. – Rue de Planchepaleuil : Installation de caravanes non conforme au PLU - Edification de clôture non conforme au PPRNPI et sans autorisation préalable
 - P.V. en date du 27.11.2017
 - 18.12.2017 notification à M. L.
 - 18.12.2017 transmission au Procureur
 - 23.11.2018 P.V. n° 2
 Passage en phase contentieuse : voir Administration générale
- Ville c/ O. – Rue de Planchepaleuil : Installation de caravanes et mobile-home non conforme au PLU – Aménagement de la parcelle sans autorisation préalable
 - PV en date du 21/11/2019
 - 21.11.2019 notification à M. O.
 - 21.11.2019 transmission au Procureur
 Passage en phase contentieuse : voir Administration générale

- Ville c/ V. – Rue du Chandelier : remblais et exhaussement
- PV en date du 12/03/2020
- 16.3.2020 notification à M. V.
- 16.3.2020 transmission au Procureur

ADMINISTRATION GENERALE : contentieux en action ou en défense, toutes matières confondues

MMS A. c/ VILLE DE RIOM

- Requête en annulation du 18.08.2018 introduite sur contre la non constructibilité d'un terrain
- Demande de délai supplémentaire accordé le 27.11.2018
- Conclusions en défense le 31.12.2018

M. R c/ VILLE DE RIOM

- Requête en annulation devant le TA en date du 08.06.2019 contre une décision de refus de suppression de place de stationnement
- Demande de délai supplémentaire : accordé le 09.07.2019
- Conclusions en défense déposées le 09.10.2019

M. D.F. c/ VILLE DE RIOM

- Par une requête du 14.09.2019 devant le TA demande l'annulation d'une décision rejetant sa demande de travaux publics afin de permettre l'accès aux propriétés privées
- Demande de délai supplémentaire accordé le 14.11.2019
- Mémoire en défense déposé le 16.12.2019

M. et Mme M c/ VILLE DE RIOM

- Requête en annulation devant le TA en date du 6.11.2019 contre la délibération du 26.09.2019 portant exercice du droit de priorité sur la parcelle AV 128
- Conclusions en défense le 23.03.2020

Mme C c/ VILLE DE RIOM

- Requête en annulation devant le TA en date du 7.02.2020 contre le courrier du 12.09.2019 l'informant de la saisine de la commission de réforme pour mise en retraite pour invalidité
- Echange de mémoires.
- Clôture de l'instruction au 10.08.2020.

VILLE DE RIOM c/ M. R.

- Constitution de partie civile devant le tribunal judiciaire le 07/12/2020 pour dégradation de biens publics suite à conduite en état d'ivresse suite PV du 10.09.2020
- Audience le 8.12.2020.
- Jugement en cours de notification
- Audience le 8.12.2020 : le prévenu est condamné à payer 168,60 à la Commune de Riom au titre des dommages-intérêts.

M. et Mme M. c/ VILLE DE RIOM

- Requête du 7.01.2021 devant le TA pour dommages de travaux publics
- Transmission du dossier à l'assurance de la Commune
- Expertise amiable le 12.01.2021
- Résolution amiable du litige en cours

VILLE DE RIOM c/ M. S. O.

- Constitution de partie civile devant le tribunal correctionnel le 18.01.21 pour infractions d'urbanisme diverses rue de Planchepaleuil.
- Audience le 19.01.2021 : le jugement fait droit à l'exception de nullité et a envoyé le ministère public à mieux se pourvoir (Jugement en cours de notification)

M. CGT du PDD c/ VILLE DE RIOM

- Requête en référé suspension du 21.01.2021 contre l'arrêté municipal du 10.12.2020 portant ouverture des commerces le dimanche pour 2021 (crise sanitaire)
- Conclusions en défense le 22.01.2021
- Audience le 23.01.2021

- Ordonnance du 23.01.2021 : suspension de l'arrêté municipal pour le dimanche du 24.01.2021
- Sur le fond :
- Conclusions en défense déposées le 30.03.21

VILLE DE RIOM c/ M. B

- Constitution de partie civile le 04.03.2021 devant le tribunal correctionnel suite dégradation biens publics et outrage à agent.
- Audience du 26 mars 2021 : reportée pour cause d'absence du prévenu
- Audience du 26 mars 2021 : reportée au 19 octobre 2021 pour cause d'absence du prévenu

Mme C. c/ VILLE DE RIOM

- Requête en annulation du 8.03.2021 contre l'arrêté municipal du 4.01.2021 portant mise à la retraite pour invalidité.
- Conclusions en défense déposée en juillet 2021

M. D. c/ VILLE DE RIOM :

- Requête du 07.05.21 en annulation du rejet du recours gracieux contre la délivrance d'un Cu négatif.
- Proposition de médiation par le Tribunal.
- Accord partie adverse le 05/07/2021
- Accord de la Commune le 20/07/2021
- En attente de désignation d'un médiateur

Recours devant la Commission du Contentieux du stationnement payant (CCSP)

Requérant	Défendeur	Cause	Date de la requête	Date des conclusions / Sens des conclusions	Sens du jugement
B. C.	Ville de Riom	Contestation FPS du 06.04.2018	20.10.2018	08.02.2019 : Rejet	Rejet partiel
C. N.	Ville de Riom	Contestation FPS du 09.03.2018	06.11.2018	25.02.2019 : Rejet	Fait droit
H. S.	Ville de Riom	Contestation FPS du 21.06.2018	12.11.2018	01.03.2019 : Rejet	Rejet partiel
M. T.	Ville de Riom	Contestation FPS du 18.06.2018	18.10.2018	14.03.2019 : Rejet	Rejet partiel
L. D.	Ville de Riom	Contestation FPS du 09.08.2018	14.12.2018	25.03.2019 : Rejet	Rejet partiel
M. L.	Ville de Riom	Contestation FPS du 06.07.2018	28.12.2018	24.04.2019 : Rejet	Rejet partiel
M. B.	Ville de Riom	Contestation FPS du 21.06.2018	02.04.2019	07.05.2019 : Rejet	Rejet partiel
F. A.	Ville de Riom	Contestation FPS du 28.06.2018	08.04.2019	02.05.2019 : Rejet	Rejet partiel
S. R.	Ville de Riom	Contestation FPS du 11.05.2018	08.04.2019	08.05.2019 : Rejet	Rejet partiel
I. D.	Ville de Riom	Contestation FPS du 15.06.2018	10.04.2019	02.05.2019 : Rejet	Fait droit
Sté EC	Ville de Riom	Contestation FPS du 03.04.2018	09.05.2019	04.06.2019 : Rejet	
B. M.	Ville de Riom	Contestation FPS du 10.10.2018	16.05.2019	03.06.2019 : Rejet	Rejet partiel
DDT 63	Ville de Riom	Contestation FPS du 03.10.2018	28.05.2019	28.06.2019 : Rejet	Rejet partiel
Sté W.R	Ville de Riom	Contestation FPS du 22.10.2018	03.06.2019	28.06.2019 : Rejet	Fait droit
M.C.	Ville de Riom	Contestation FPS du 14.05.2018	11.06.2018	28.06.2019 : Rejet	Rejet partiel
C. V.	Ville de Riom	Contestation FPS du 04.06.2018	12.06.2019	03.07.2019 : Rejet	Fait droit
C. P.	Ville de Riom	Contestation FPS du 15.11.2018	17.06.2019	05.07.2019 : Rejet	Fait droit
M-C. J-C.	Ville de Riom	Contestation FPS du 09.11.2018	13.06.2019	05.07.2019 : Rejet partiel	Fait droit
Sté P.S	Ville de Riom	Contestation FPS du 11.06.2018	17.06.2019	15.07.2019 : Rejet	
A. S.	Ville de Riom	Contestation FPS du 16.05.2018	12.07.2019	12.08.2019 : Rejet partiel	Fait droit
Sté L.	Ville de Riom	Contestation FPS du 27.11.2018	09.08.2019	23.08.2019 : Rejet	Fait droit
C.F.	Ville de Riom	Contestation FPS du 08.03.2018	02.07.2019	22.07.2019 : Rejet partiel	Fait droit
A.C	Ville de Riom	Contestation FPS du 27.08.2018	22.07.2019	12.08.2019 : Rejet partiel	Rejet partiel
Sté A. L	Ville de Riom	Contestation FPS du 27.09.2018	07.08.2019	23.08.2019 : Rejet	Fait droit
A. M.	Ville de Riom	Contestation FPS du 08.01.2019	14.08.2019	03.09.2019 : Rejet	Fait droit
M. B	Ville de Riom	Contestation FPS du 10.09.2019	19.08.2019	03.09.2019 : Rejet partiel	
A.H.	Ville de Riom	Contestation FPS du 01.02.2019	30.08.2019	12.09.2019 : Rejet	Fait droit
R. B	Ville de Riom	Contestation FPS du 07.01.2019	04.09.2019	12.09.2019 : Rejet partiel	Fait droit
M. G-D.	Ville de Riom	Contestation FPS du 07.02.2019	06.09.2019	19.09.2019 : Rejet partiel	Fait droit
Sté O.A	Ville de Riom	Contestation FPS du 16.10.2018	16.09.2019	10.10.2019 : Rejet	Fait droit
Sté F.A	Ville de Riom	Contestation FPS du 18.02.2019	23.09.2019	10.10.2019 : Rejet	Rejet partiel
Sté P.S	Ville de Riom	Contestation FPS du 11.06.2018 (mémoire en réponse)	30.09.2019	14.10.2019 : Rejet	

C.L.	Ville de Riom	Contestation FPS du 10.04.2019	08.10.2019	25.10.2019 : Rejet	
S. B	Ville de Riom	Contestation FPS du 31.05.2018	10.10.2019	25.10.2019 : Rejet	Rejet partiel
F.J	Ville de Riom	Contestation FPS du 22.05.2019	23.10.2019	07.11.2019 : Rejet	Rejet partiel
C.V	Ville de Riom	Contestation FPS du 24.04.2018	16.10.2019	13.11.2019 : Rejet	Fait droit
M. C	Ville de Riom	Contestation FPS du 11.02.2019	22.10.2019	18.11.2019 : Rejet	
N.T	Ville de Riom	Contestation FPS du 2.05.2019	05.11.2019	27.11.2019 : Rejet	Fait droit
S.R	Ville de Riom	Contestation FPS du 15.04.2019	08.11.2019	04.12.2019 : Rejet	
S.M	Ville de Riom	Contestation FPS du 31.05.2019	09.12.2019	02.01.2020 : Rejet partiel	Fait droit
Y.C	Ville de Riom	Contestation FPS du 06.02.2019	27.12.2019	22.01.2020 : Rejet	Fait droit
J.S	Ville de Riom	Contestation FPS du 13.09.2019	04.02.2020	24.02.2020 : Rejet	
N.B	Ville de Riom	Contestation FPS du 11.09.2019	14.03.2020	01.07.20 : Rejet	
P.B	Ville de Riom	Contestation FPS du 28.08.2019	07.07.2020	05.08.20 : Rejet	
L.T	Ville de Riom	Contestation FPS du 18.11.2019	16.07.20	05.08.20 et mémoire complémentaire le 16.10.20 : Rejet	Rejet
R.A	Ville de Riom	Contestation FPS du 20.11.2019	25.08.20	Pas de mémoire en déposé car poste vacant	
G.D	Ville de Riom	Contestation FPS du 22.10.2019	28.09.20		Rejet partiellement
E.N	Ville de Riom	Contestation FPS du 10.09.2019	05.10.20		
C.V	Ville de Riom	Contestation FPS du 05.11.2019			
A.S	Ville de Riom	Contestation FPS du 17.06.2019			
J.D	Ville de Riom	Contestation FPS du 24.09.2020			
P.V	Ville de Riom	Contestation FPS du 29.11.2018	03.12.20		Fait droit
F.V	Ville de Riom	Contestation FPS du 10.03.2020	07.12.20	Pas de mémoire car vacance de poste	
J.C. D	Ville de Riom	Contestation FPS du 15.01.2020	20.01.21	20.01.2021 : Rejet partiel	
O. D.P	Ville de Riom	Contestation FPS du 29.01.2020	21.12.20	20.01.2021 : Rejet	Fait droit
L.P.L	Ville de Riom	Contestation FPS du 18.10.2019		Mémoire déposé le 01.04.20 : Rejet	Fait droit
T.O	Ville de Riom	Contestation FPS du 27.07.2019	04.03.20	Mémoire déposé le 01.04.20 : Rejet	Fait droit
B. C.D	Ville de Riom	Contestation FPS du 26.05.2020	06.01.2021	Mémoire déposé le 02.02.21 régularisation le 09.02.21 : Rejet partiel	Rejet partiel
E.P.T.A	Ville de Riom	Contestation FPS du 08.01.2020	06.01.2021	Mémoire déposé le 02.02.21 régularisation le 09.02.21 : Rejet	
S.S	Ville de Riom	Contestation FPS du 29.05.2020	05.01.2021	Mémoire déposé le 02.02.21 régularisation le 09.02.21 : Propose de faire droit	Fait droit
E.F.C.C	Ville de Riom	Contestation FPS du 30.01.2020	14.01.2021	Mémoire déposé le 15.02.21 : Rejet	Fait droit
M.G	Ville de Riom	Contestation FPS du 15.05.2020	14.01.2021	Mémoire déposé le 15.02.21 : Rejet	Fait droit
B.P	Ville de Riom	Contestation FPS du 18.05.2020	16.02.2021	Mémoire déposé le 09.03.21 : Rejet	Fait droit
D	Ville de Riom	Contestation FPS du 04.10.2019	03.02.2020	Mémoire non déposé cause COVID	
C.C.	Ville de Riom	Contestation du 09.09.2020	21.03.2021	Mémoire déposé le 14.04.21 : Propose de faire droit	Fait droit
AS	Ville de Riom	Contestation du 30.08.2020	01.04.2021	Mémoire déposé le 27.04.2021 : Rejet	
M.M	Ville de Riom	Contestation FPS du 14.10.2019	26.06.2020	Mémoire déposé le 22.07.20 : Rejet	Fait droit
FC	Ville de Riom	Contestation FPS du 14.10.2019	14.10.2019	Pas de mémoire en défense produit par la ville	
EB	Ville de Riom	Contestation FPS du 20.01.20	07.12.2020	Mémoire déposé le 08.06.21 : Propose de faire droit à sa demande	Fait droit
GMN	Ville de Riom	Contestation FPS du 29.10.2020	09.06.2021	Mémoire déposé le 13.07.21 : Rejet	Fait droit

LSS	Ville de Riom	Contestation FPS du 18.10.2019	11.03.2020	Pas de mémoire en défense produit par la ville	
PC	Ville de Riom	Contestation FPS du 16.10.2020	30.04.2021	Mémoire déposé le 16.07.21 : Rejet	Fait droit
HC	Ville de Riom	Contestation FPS du 21.10.2020	22.06.2021	Mémoire déposé le 16.07.21 : Rejet	Fait droit
OM	Ville de Riom	Contestation FPS du 28.05.2020	25.01.2021	Mémoire déposé le 28.05.21 : Rejet	Fait droit
SL	Ville de Riom	Contestation FPS du 14.10.2020	21.03.2021	Mémoire déposé le 23.06.21 : Propose de faire droit à sa demande	Fait droit

➡ L'Assemblée a pris acte.

3 – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ (SIEG) DU PUY-DE-DOME

Rapporteur : Monsieur le Maire

La délibération 2021-06-24-10 du 24 juin 2021 du comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme porte sur la modification des statuts de ce dernier.

➡ La Commune de Riom étant adhérente du SIEG, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé les nouveaux statuts du SIEG, intégrant la fusion de certaines Communes dans les Secteurs Intercommunaux d'Energie.

4 – ILOT GRENIER / MAISON PANDIER – CESSIION DU FONCIER : MODALITES DE REALISATION DE L'APPEL A PROJET D'OPERATEURS

Rapporteur : Anne VEYLAND

La Commune de Riom est propriétaire de 22 parcelles bâties et non bâties situées dans le quartier des Tanneries. Ce foncier propriété de longue date de la Commune a connu plusieurs projets de réhabilitations dont aucun n'a jamais abouti.

L'objectif est aujourd'hui de valoriser ce foncier par la réalisation d'une opération mixte de réhabilitation des bâtiments existants en logements et en locaux d'activités et en aménageant les espaces extérieurs afin de valoriser le patrimoine lié aux anciennes activités de tanneries présentes dans l'îlot.

Pour mener à bien ce projet, il est proposé de lancer une consultation d'opérateurs immobiliers en deux phases afin de se donner les moyens de retenir un projet qui réponde tout d'abord aux enjeux urbains et patrimoniaux posés par le site, puis aux objectifs de redynamisation du centre-ville dans le cadre de la démarche Action Cœur de Ville, et enfin qu'il s'inscrive dans la démarche Riom fait sa transition.

➡ A l'unanimité, le Conseil Municipal a approuvé les modalités d'un appel à projet pour la cession du foncier propriété de la Commune dans l'îlot Grenier ainsi que la maison Pandier.

Interventions de M. RESSOUCHE et Mme VEYLAND.

5 – STATIONNEMENT PAYANT : COMPTE RENDU 2019 ET 2020 DES RECOURS ADMINISTRATIFS PREALABLES OBLIGATOIRES

Rapporteur : Jean-Louis RAYNAUD

Le Décret n° 2015-557 du 20 mai 2015 relatif à la redevance de stationnement des véhicules sur voirie prévoit la nature des informations devant figurer dans le rapport annuel au Conseil Municipal. Il s'agit du résultat de certaines parties de l'activité du stationnement payant, sur les Forfaits Post-Stationnement (FPS) et Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO).

La commune de RIOM n'a pas externalisé le service, qui est resté en Régie pour le contrôle du stationnement payant, l'entretien de premier niveau, la régie de recettes des produits du stationnement, la gestion et le traitement des RAPO.

La commune de RIOM n'a pas externalisé le service, qui est resté en Régie pour le contrôle du stationnement payant, l'entretien de premier niveau, la régie de recettes des produits du stationnement, la gestion et le traitement des RAPO.

Les moyens humains nécessaires au suivi des RAPO sont évalués à 5 % d'un équivalent temps plein. Les moyens financiers consacrés au traitement des RAPO, au moyen d'une gestion centralisée fournie par le prestataire FLOWBIRD (anciennement PARKEON), sont évalués à 3 024,00 €.

➤ **Le Conseil Municipal a pris acte du compte rendu annuel d'information 2019 et 2020.**

6 – BUDGET PRINCIPAL : DECISION MODIFICATIVE N° 2

Rapporteur : Evelyne VAUGIEN

Il s'agit de la 2ème décision modificative (DM) de l'année relative au budget principal.

En fonctionnement, la section s'équilibre à 12 000 €

En raison des fermetures des écoles d'art du fait de la pandémie de Covid-19, le choix avait été fait de rembourser les familles des abonnements aux cours. La collectivité a ainsi remboursé un total de 25 000 € aux familles.

Côté Ressources humaines, l'accent est mis sur la formation avec une dépense supplémentaire de 12 000 € financée avec une recette supplémentaire de 12 000 € de FCTVA

Quant à la section d'investissement, elle s'équilibre à - 1 547 000 €.

Les fonds de concours finaux à RLV pour les jardins de la culture seront appelés sur 2022. Aussi, la dépense prévisionnelle de 280 000 € peut-être retirée.

En ce qui concerne les acquisitions de terrains, 240 000 € supplémentaires sont prévus afin de financer l'acquisition foncière des friches « Cybele », dont le coût est de 260 000 €.

L'acquisition du véhicule piaggio benne est reportée à 2022. Quant à la laveuse voirie, elle a été achetée pour un montant inférieur à la prévision (-18 000 €).

Au niveau du mobilier communal, il est nécessaire d'inscrire 11 000 € supplémentaires.

Enfin, la sécurisation de Jean Rostand est reportée sur les lignes « travaux » et non pas « acquisition » soit -36 000€ de dépenses.

Pour les travaux :

La mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité programmée ne sera réalisée que partiellement sur 2021 (-300 000 €).

La réfection des sols des terrains de sport du Cerey est reportée à 2022. Les travaux auront en effet lieu au printemps (-1 250 000 €).

Le chantier des travaux de la RD2029 se poursuit à un rythme soutenu. Aussi, l'exécution budgétaire sur 2022 sera plus élevée que prévue : 900 000 € supplémentaires sont à intégrer au budget, pour une dépense totale prévisionnelle 2021 à hauteur de 2 100 000 €.

Cette décision modificative est l'occasion de purger la ligne « dépenses imprévues » à hauteur de 150 000 €.

En recettes, la Commune a obtenu une subvention de 130 389.72 € de la part de l'Union Européenne pour les tableaux numériques interactifs des écoles, ainsi qu'une subvention de 53 167 € pour les travaux d'éclairage public.

L'emprunt nécessaire à l'équilibre du budget prévisionnel peut donc être diminué de 1 730 556.72 € pour s'établir à 2 057 013.49 €.

➤ **A l'unanimité (7 absentions), le Conseil Municipal a approuvé les modifications budgétaires proposées.**

Interventions de MM. RESSOUCHE, PECOUL et Mme LYON.

7 – TITRES PAYABLES PAR INTERNET (PAYFIP) : POURSUITE DE LA MISE EN PLACE

Rapporteur : Evelyne VAUGIEN

La Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP) met en œuvre un traitement informatisé dénommé « PAYFIP » (auparavant TIPI) dont l'objet est la gestion du paiement par internet, dans le respect de la réglementation bancaire, des titres de recettes et factures émis par les collectivités territoriales et leurs établissements publics locaux.

Au sein de la collectivité, ce service est déjà proposé afin de payer en ligne, via internet, toutes les factures relatives au service enfance.

Il est proposé d'étendre ce dispositif à l'ensemble des titres et factures relatifs émis par la collectivité, notamment les titres émis par la collectivité pour le paiement des loyers des immeubles dont elle est propriétaire.

✚ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la poursuite de la mise en place du dispositif Payfip, en l'étendant à tous les services proposés par la collectivité.**
Intervention de Mme LYON.

8 – TOUR DE L'HORLOGE – RESTAURATION DES FAÇADES ET DU DÔME, TRAVAUX D'ACCESSIBILITE EXTERIEURE ET MISE EN LUMIERE : AVENANT

Rapporteur : Evelyne VAUGIEN

Les marchés de travaux pour la restauration des façades et du dôme, travaux d'accessibilité extérieure et mise en lumière ont été soumis au Conseil Municipal les 19 décembre 2019 et 13 février 2020.

Par délibération du 8 février 2021, il avait été décidé d'autoriser par avenants :

- des modifications au lot 1 : changement de raison sociale (avenant 1) et surcote désinfection 11 460.96€HT (avenant 2)
- des modifications au lot 3 : fourniture et pose de voligeage croisé en peuplier pour 2796.17€HT (avenant 1)

A ce jour un nouvel avenant au lot 1 (avenant 3) a été proposé. Il s'agit de réaliser des travaux d'enduits supplémentaires :

- Intégration d'un prix nouveau : Travaux supplémentaires pour un montant de 31 781.36 € HT, les prix sont fermes.

Le coût total des travaux HT est le suivant : 596 247,33 €.

✚ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'avenant susmentionné.**

9 – MARCHE D'EXPLOITATION DE PERFORMANCE ENERGETIQUE, INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE RAFRAICHISSEMENT, DE VENTILATION ET D'EAU CHAUDE SANITAIRE – AVENANT N°3 AU LOT 2 : INSTALLATIONS COMMUNE DE RIOM

Rapporteur : Evelyne VAUGIEN

Par délibération du 2 juillet 2015, le Conseil municipal a autorisé le Maire à souscrire le marché suivant :

Lot	Désignation	Entreprise retenue	Durée	Montant € HT (Pour la durée du marché)
2	Installations de chauffage, ventilation, eau chaude / Installations Commune de Riom	ENGIE SOLUTIONS	8 ans	357 079.28

Concernant le lot 02, il a été notifié avec des valeurs moyennes de consommation d'énergie nécessaire à chauffer chaque site. Cette valeur est comparée chaque année de chauffe à la valeur réelle de consommation.

Si la consommation réelle est moins élevée que la valeur de référence, le prestataire est valorisé à hauteur de 50 % du gain. A l'inverse, le prestataire est pénalisé à 100 %.

Conformément au marché et notamment les prescriptions de l'article 7.1.2 Intéressement aux économies d'énergie, la valeur de référence de consommation énergétique doit être modifiée si la quantité de combustible ou d'énergie consommée NC diffère de plus de 10 % de la consommation théorique NB pendant deux saisons successives ou de plus de 15 % au cours d'une seule saison.

Aujourd'hui il a été constaté cet écart sur les sites suivants :

- Groupe scolaire Maurice GENEST
- Vestiaires foot du complexe Cerey
- Gymnase Georges SECHAUD
- Gymnase Régis CHABERT
- Gymnase La Riomoise (grande salle)

Globalement, la modification de ces valeurs de référence va engendrer des économies de gaz, répercutées directement sur le budget de fonctionnement.

La modification de ces valeurs de référence doit être prise en compte pour la saison de chauffe 2020-2021. Cette modification n'a aucune incidence financière sur les prix des prestations prévues au marché.

Il est proposé l'intégration dans le contrat de nouveaux équipements :

- Ecole René CASSIN maternelle, cet ajout augmente annuellement le contrat de cette installation de 884.52 € HT.
- Groupe scolaire Maurice GENEST, cet ajout augmente annuellement le contrat de 1 572.48 € HT.

Il est également proposé le retrait d'installations du contrat pour l'école des arts plastiques, sise rue Languille. Ce retrait diminue annuellement le montant du contrat de 865.44 € HT.

L'intégration et le retrait d'équipements décrits ci-dessus doivent être pris en compte pour la saison 2020-2021.

Montant total de l'avenant : 1 591.56 € HT / an soit 4 244.16 € HT sur la durée restante du marché (32 mois), pour une plus-value cumulée de 1.188 % par rapport au marché initial.

Compte tenu de la modification exceptionnelle des conditions d'exploitation des bâtiments publics en lien avec les obligations sanitaires nationales (cf. crise sanitaire COVID 19), il est proposé le gel de l'intéressement pour l'ensemble des installations concernées pour la période de chauffe 2020 - 2021.

👉 **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'avenant susmentionné.**

10 - MARCHE D'EXPLOITATION DE PERFORMANCE ENERGETIQUE, INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE, DE RAFFRAICHISSEMENT, DE VENTILATION ET D'EAU CHAUDE SANITAIRE – AVENANT N°3 AU LOT 3 : SITES RACCORDES AU RESEAU DE CHALEUR URBAIN RCBE

Rapporteur : Evelyne VAUGIEN

Par délibération du 2 juillet 2015, le Conseil municipal a autorisé le Maire à souscrire le marché suivant :

Lot	Désignation	Entreprise retenue	Durée	Montant € HT (pour la durée du marché)
3	Sites raccordés au réseau chaleur	IDEX	8 ans	145 697 .76

Les avenants précédents sont les suivants :

- Intégration des équipements thermiques de la maison des syndicats implantée en sous-station du Forum Rexy concernant le contrat P2 (délibération du 11 mai 2017), pour une plus-value de 2 949.80 € HT sur la totalité du marché.
- Intégration de façon temporaire de la cuisine centrale sur la période du 01/09/19 au 31/08/2020 (délibération du 23 mai 2019), pour une plus-value de 11 885.31 € HT.

Compte tenu de la modification exceptionnelle des conditions d'exploitation des bâtiments publics en lien avec les obligations sanitaires nationales (cf. crise sanitaire COVID 19), il est proposé le gel de l'intéressement pour l'ensemble des installations concernées pour la période de chauffe 2020 - 2021.

👉 **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'avenant susmentionné.**

11 - NETTOYAGE DE LOCAUX - LOT N° 01, NETTOYAGE DE BATIMENTS COMMUNAUX : AVENANT 3

Rapporteur : Evelyne VAUGIEN

Les accords cadre à bons de commande relatifs au nettoyage des locaux ont été attribués en octobre 2019. Le lot 01, nettoyage des bâtiments a été attribué à NET PLUS.

Aujourd'hui deux prix nouveaux doivent être créés.

Afin d'harmoniser la gestion des sanitaires publics automatiques, il est proposé de confier l'entretien des sanitaires publics automatiques à la société prestataire NET PLUS, par avenant.

Le coût de cette prestation est chiffré à 174 € HT par semaine pour assurer l'entretien de quatre sanitaires publics automatiques situés square Virlogeux, Jardins de la Culture, Chapelle Saint-Don et Place de la Fédération. Ce prix nouveau sera créé par avenant avec prise d'effet au 01/10/21).

Par ailleurs, avec la nouvelle installation du centre de vaccination, il revient à la ville d'assurer le nettoyage des sols et des sanitaires. Cette prestation est chiffrée à 275 € HT / semaine.

La plus-value générale tout avenant confondu sur la durée totale du marché, est estimée à 6.68%, la Commission d'appel d'offres réunie le 27 septembre 2021 a émis un avis favorable.

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'avenant susmentionné.**

12 – AMENAGEMENT D'UNE VOIE VERTE SUR LA RD 2029 : AVENANT 1 LOT 01

Rapporteur : Evelyne VAUGIEN

Par délibération en date du 26 mai, le Conseil Municipal a attribué les marchés de travaux pour l'aménagement d'une voie verte sur la RD2029.

Le lot 01, VRD a été attribué au groupement EUROVIA -SER.

Aujourd'hui des prix nouveaux doivent être créés par avenant. Il s'agit des prix ci-dessous qui n'étaient pas dans le bordereau de prix unitaire initial :

Désignation	Unité	PU HT
Fourniture et pose de drain diamètre 200	ml	6,900
Fourniture et pose de regard de visite sur drain 40X40	u	243,00
Construction de regard avaloir avec connexion au drain	u	1 020,00
Fourniture et pose de tuyau PVC 200	m	32,00
Bétonnage sur tuyau	F	780,00

➡ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'avenant susmentionné.**

13 – MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS : CREATIONS ET SUPPRESSIONS DE POSTES

Rapporteur : Sandrine ROUSSEL

➡ L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé et ce, à compter du 1^{er} octobre 2021, la création des postes suivants (les postes d'origine seront supprimés) :

- un poste d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles principal de 1^{er} classe,
 - deux postes de gardien de police municipale,
 - un poste d'adjoint technique,
 - un poste de rédacteur,
 - un poste d'assistant d'enseignement artistique à 42,5 %,
 - un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à 42.90 %,
 - un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à 20.83 %,
 - un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à 25 %,
 - un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à 50 %,
 - un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à 15 %,
 - un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1^{ère} classe à 6/20^{ème} hebdomadaires,
 - un poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe à 18/20^{ème} hebdomadaires,
 - un poste d'assistant d'enseignement artistique à 3/20^{ème} hebdomadaires,
- Interventions de MM. BOUCHET et PECOUL.*

14 – CREATION D'UN CONTRAT DE PROJET : « DIRECTEUR DE PROJET » DISPOSITIF GRANDS PROJETS / CŒUR DE VILLE

Rapporteur : Sandrine ROUSSEL

En application de l'article 3 II., de la loi n°84-53, les collectivités territoriales peuvent désormais, pour mener à bien un projet ou une opération identifiée, recruter un agent sous contrat dont l'échéance est la réalisation du projet ou de l'opération.

La procédure de recrutement sous contrat de projet doit respecter la procédure prévue pour les emplois permanents, fixée par le décret 2019-1414 du 19 décembre 2019, et fait l'objet d'une déclaration de vacance d'emploi.

Une mission relevant d'un contrat de projet est ainsi créée. Une déclaration de vacance d'emploi a été publiée : Un poste de « Directeur de projet » dispositif Grands projets / Cœur de Ville.

La Commune de Riom a été labellisée au titre du plan national « Cœur de Ville ». Elle a défini son plan d'actions et a engagé un certain nombre d'entre elles.

Dans ce cadre et sous la responsabilité directe du Directeur Général des Services, le Directeur de Projet devra prendre en charge, en lien avec l'ensemble des partenaires et des services communaux concernés, l'animation et la valorisation du dispositif, la recherche de financement pour l'ensemble des actions sélectionnées relevant de la Commune, le pilotage et la mise en œuvre des actions prioritaires.

- **L'Assemblée, à l'unanimité, a approuvé la création d'un emploi non permanent pourvu par un contrat de projet, pour une durée de 3 ans, renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans.**

Intervention de M. RESSOUCHE.

15 – FRICHES MASSON RUE DE L'AMBENE : ACQUISITIONS FONCIERES

Rapporteur : Anne VEYLAND

- Dans le cadre du projet d'aménagement urbain du quartier gare, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'acquisition des parcelles AV n° 472, 469, 288, d'une surface de 5 125 m², n° 498, 466 d'une surface de 355 m² et n° 496, d'une surface de 125 m² pour un montant de 370 000 euros soit 66 euros/m².

Interventions de MM. RESSOUCHE et PECOUL.

16 – PRESERVATION DE LA CEINTURE VERTE DU CENTRE-VILLE DE RIOM : ACQUISITION DE PARCELLES SUR LE SECTEUR DU CHANDELIER

Rapporteur : Anne VEYLAND

- Afin d'étendre ses réserves foncières pour le soutien à l'activité de jardinage et de maraîchage sur le secteur du Chandelier, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'acquisition de plusieurs parcelles représentant une surface totale de 1 440 m² au prix moyen de 5,7 €/m². Après acquisition, ces terrains seront classés dans le domaine privé de la Commune.

Intervention de M. BOUCHET.

17 – MARECHAT : CESSIION DE LA PARCELLE COMMUNALE BM N°17

Rapporteur : Anne VEYLAND

- L'Assemblée, à l'unanimité (7 abstentions), a autorisé la cession de la parcelle BM n°17, d'une surface de 274 m² située au Maréchat à l'auto-école SARL CAR LIBERTE au prix de 2 500 €.

Interventions de M. RESSOUCHE, Mme VEYLAND, MM. BOUCHET et PECOUL.

18 – BOULEVARD DE LA LIBERTE : CESSIION DE LA PARCELLE COMMUNALE BW N°168

Rapporteur : Anne VEYLAND

- L'Assemblée, à l'unanimité, a autorisé la cession de la parcelle communale BW n°168, d'une surface de 119 m², située 5 boulevard Desaix, à la propriétaire riveraine pour un montant de 3 000 €.

19 – 59 AVENUE DE CLERMONT : MISE A DISPOSITION TEMPORAIRE DE LOCAUX A L'HOPITAL DE RIOM

Rapporteur : Anne VEYLAND

Aux fins de gestion de la crise sanitaire liée à la COVID-19, le Centre hospitalier Guy Thomas met en place et organise le fonctionnement, sur le territoire de la Commune de Riom, un centre de vaccination en dehors de l'établissement hospitalier.

Afin de l'accompagner dans cette mission, la Commune de Riom lui délivre une autorisation d'occuper gratuitement une partie des locaux nouvellement acquis sis 59 avenue de Clermont (ancien Lidl, parcelle BP n°78) affectant temporairement ceux-ci à cette mission de service public.

➤ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la mise à disposition temporaire à l'Hôpital de Riom des locaux situés au 59 avenue de Clermont, selon les modalités de la convention d'occupation.**

20 – OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC A DES FINS COMMERCIALES : BILAN DU SOUTIEN APPORTE PAR LA COMMUNE DE RIOM AUX COMMERÇANTS SEDENTAIRES ET AUX COMMERÇANTS DE LA HALLE ET DU MARCHÉ EXTERIEUR : EXONERATION DE REDEVANCES 2021

Rapporteur : Monsieur le Maire

La crise sanitaire liée à la Covid-19 et la mise en place des divers confinements depuis le 17 mars 2020 ont fortement impacté le fonctionnement des petits commerces sur le territoire communal.

Le Conseil Municipal, par délibération du 7 mai 2020 a approuvé la gratuité des occupations du domaine public pour l'année 2020 afin de soutenir le commerce local. Aucune redevance n'a été perçue pour le marché, la Halle ou les occupations du domaine public pour les commerces sédentaires concernés. Le montant des non recettes a été évalué à 90 569,40 €.

Compte tenu de l'état d'avancement de l'année 2021, il apparaît peu pertinent de faire application des redevances d'ici la fin d'année. C'est pourquoi il est proposé au conseil municipal d'approuver le renoncement à ces redevances. Le montant total du non perçu correspondant est estimé à 91 458, 30 €.

➤ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'exonération des redevances applicables en 2021.**

21 – PARTENARIAT UNICEF – TITRE VILLE AMIE DES ENFANTS : ADOPTION DU PLAN D'ACTION MUNICIPAL 2020/2026

Rapporteur : Pierrick VERMOREL

La Commune de Riom souhaite poursuivre son partenariat avec UNICEF France et obtenir le titre Ville amie des enfants.

Après avoir affirmé son intention de devenir candidate au partenariat avec UNICEF France lors du conseil municipal du 16 novembre 2020, la candidature de la Commune a été acceptée lors de la commission d'attribution du titre du 3 juin 2021, faisant ainsi de Riom une Ville amie des enfants, partenaire d'UNICEF France.

Ainsi, la Commune doit adopter le plan d'action municipal 2020/2026 pour l'enfance et la jeunesse sur lequel elle s'est engagée ainsi que sa déclinaison annuelle.

➤ **A l'unanimité, l'Assemblée a approuvé la convention Ville Amie des Enfants, ainsi que le plan d'action 2020-2026.**

22 – ACCUEIL DE LOISIRS EXTRASCOLAIRE : MODIFICATION DU PERIMETRE DU SERVICE

Rapporteur : Pierrick VERMOREL

Afin de continuer à proposer, aux jeunes Riomois, durant les vacances scolaires, une offre en matière d'accueil de loisirs, adaptée à leurs besoins et correspondant à leurs attentes, il est proposé de poursuivre l'organisation de ce service extrascolaire sur la première semaine des petites vacances d'octobre et de décembre 2021, sur un fonctionnement similaire.

Il est également proposé d'étendre l'agrément à 17 ans révolus.

L'ensemble des modalités de l'ALSH extrascolaire 3-12 ans, notamment en termes de tarifs, d'inscription et de paiement, est maintenu et le règlement intérieur sera complété afin d'intégrer les aménagements et modalités spécifiques à l'accueil de ce public.

Les modalités spécifiques d'organisation seraient les suivantes :

- Nombre et âge des jeunes accueillis : 15 jeunes de 12 à 17 ans révolus (18 ans moins 1 jour,
- Des horaires d'accueil identiques avec quelques adaptations,
- Transport des jeunes (navettes Riom-Loubeyrat et sorties) effectué en minibus,
- Des espaces spécifiques dédiés et aménagés à Loubeyrat pour accueillir ce groupe,
- Repas pris dans leur salle,
- Deux animateurs ados pour construire le projet d'animation et encadrer le groupe.

Le coût prévisionnel de ce service jusqu'à la fin de l'année 2021, masse salariale comprise, est estimé à 3 000 € avec un reste à charge, après déduction des participations des familles et du financement de la CAF, de 1 750 €.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'organisation de l'accueil de loisirs 11-17 ans révolus durant les vacances scolaires d'octobre et de décembre 2021.**

23 – RENTREE SCOLAIRE 2021-2022 : INFORMATION

Rapporteur : Pierrick VERMOREL

- **Le Conseil Municipal a pris acte.
Observations de Mme LYON.**

24 – CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE CREDIT MUTUEL MASSIF CENTRAL

Rapporteur : Jean-Pierre BOISSET

Depuis plusieurs années, le Crédit Mutuel Massif Central soutient financièrement la saison Accès-Soirs de la Commune de Riom.

La convention prévoit notamment un soutien financier de 3 500 € de la Caisse de Crédit Mutuel de Riom à la Commune, en contrepartie d'une valorisation de son image et de sa notoriété auprès des publics concernés.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a autorisé le Maire à signer la convention avec le Crédit Mutuel Massif Central pour la saison culturelle 2021-2022.**

25 – CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'ACCUEIL DU FORUM JAZZ LE 27 NOVEMBRE 2021

Rapporteur : Jean-Pierre BOISSET

JAZZ(s)RA, plateforme des Acteurs du Jazz en Auvergne-Rhône-Alpes, organise la 4e édition du Forum Jazz sur le territoire métropolitain.

Cet événement, très repéré au niveau régional et au-delà, constitue une opportunité pour la Commune de Riom pour s'affirmer, avec ses équipements, ses acteurs culturels, sa programmation, dans l'esthétique Jazz et la dynamique culturelle régionale.

Il est proposé de conventionner pour la journée Jeune public du 27 novembre 2021, autour d'une programmation sur la Commune de Riom associant JAZZ(s)RA et la Commune de Riom (avec l'Ecole de musique, et dans le cadre de la programmation Accès Soirs à la salle Dumoulin à 20h30).

Ainsi que les partenaires suivants : La Puce à l'Oreille, le Massif Collectif dans la salle du Rexy, et le Cinéma ARCADIA.

- **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la convention de partenariat avec JAZZ(s)RA et les acteurs culturels précités.**

26 – AVENANT A LA CONVENTION VILLE DE RIOM – AGENCE DES MUSIQUES ET TERRITOIRES D'AUVERGNE (AMTA) POUR L'ANNEE 2021 – 2022

Rapporteur : Jean-Pierre BOISSET

Labélisée par l'Unesco et pôle associé à la Bibliothèque Nationale de France, l'AMTA, installée à Riom depuis de nombreuses années, assure des missions liées à la sauvegarde, la transmission, la promotion et la création à partir du patrimoine culturel immatériel de l'Auvergne.

Une convention de partenariat a été signée en 2019 portant sur un travail de collecte et de restitution sonore et éditoriale autour de l'identité et de la mémoire vivante de Riom.

Compte tenu de la situation sanitaire, ce travail de collecte de l'AMTA a été retardé et n'a pu être finalisé dans la période prévue (2019-2021). Il est donc proposé de prolonger ladite convention sur l'année scolaire 2021-2022. Plusieurs projets culturels faisant écho à ce projet seront aussi conduits durant cette année (exposition ; spectacle dans le cadre d'Accès Soirs ; travail avec les élèves des écoles).

✚ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé l'avenant à la convention entre la Commune et l'AMTA, visant à prolonger la convention sur l'année 2021-2022.**

27 – FONDS D'INITIATIVES SPORTIVES : SUPREME LEGACY

Rapporteur : Daniel GRENET

✚ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé le versement d'une subvention de 400 € à l'association Suprême Legacy, nouvelle antenne riomoise de Breakdance, afin de participer au financement des frais de rafraîchissement des murs de l'ancienne salle des archers à Dumoulin, qu'ils s'engagent à réaliser et dans laquelle se dérouleront les initiations et entraînements de danse.**

28 – CONVENTION DE FINANCEMENT DU PROJET D'AMENAGEMENT DE LA RD 2029 PHASE 2 – FONDS MOBILITES ACTIVES / AMENAGEMENT CYCLABLES

Rapporteur : Anne VEYLAND

La Commune est lauréate du 3ème appel à projets Fonds mobilités Actives - Aménagements Cyclables.

A ce titre, elle s'est vue attribuée une subvention d'un montant de 506 100 € qui représente 35 % de la dépense subventionnable et 18 % du montant global du projet.

✚ **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a approuvé la convention de financement avec l'Etat, relative au projet d'aménagement modes actifs de l'entrée sud (RD 2029) phase 2, conclue dans le cadre du 3ème appel à projet « Fonds Mobilités Actives – Aménagements cyclables ». Cette convention prévoit ainsi le versement d'une avance de 10 % en 2021 et le solde en 2022, à l'issue de la réalisation des travaux subventionnables**

< <> <> <> <> <> >

La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée.

RIOM, le 29 septembre 2021

Le Maire,

Pierre PECCOUL

